



J-L Bancel
*Président de
l'AIBC et
Vice-président
délégué du
Crédit Coopéra-
tif (France).*

LETTRE de L'AIBC, Octobre 2008.

Chers Membres,

Les 20 et 21 octobre 2008 se sont déroulées à Paris les réunions annuelles de l'Association Internationale des Banques Coopératives, organisées en collaboration avec AIBC Europe.

Véritable temps fort de cette rentrée 2008, le séminaire international a été en particulier l'occasion de discuter ensemble des sujets qui font l'actualité coopérative : la notion de Groupe coopératif et les indicateurs RSE pour les banques coopératives. Ce rendez-vous entre les acteurs du monde bancaire coopératif a été le vecteur d'échanges enrichissants pour nous tous !

En outre, à l'occasion de notre Assemblée Générale, ont été officiellement présentés les travaux dernièrement menés par l'AIBC, à savoir : le Répertoire AIBC 2008, le Global 50, et notre nouveau site Internet. Vous pouvez en apprendre davantage en vous reportant à la rubrique *Activités* de la présente lettre d'information.

Je souhaitais également partager avec vous les apports de mon récent voyage à Washington, au cœur des institutions de Bretton Woods : occasion de promouvoir le modèle bancaire coopératif auprès des institutions internationales mais aussi d'évaluer leur perception à notre égard. Car si le FMI et la Banque Mondiale semblent parfois marquer une préférence pour le modèle des banques capitalistes, ces institutions reconnaissent aussi le savoir-faire des banques coopératives en micro-finance et dans les secteurs ruraux des pays en voie de développement : elles semblent finalement découvrir que les banques coopératives sont un atout pour le développement et la stabilité des systèmes financiers.

L'actualité de l'AIBC c'est aussi et enfin la réforme de l'Alliance Coopérative Internationale, ACI. Dorénavant, une cotisation unique sera versée à l'ACI, en charge ensuite d'allouer un budget à l'AIBC. Soulignons ici, que la somme ainsi reversée ne pourra être inférieure au montant total des cotisations collectées au titre de l'année 2008. C'est pourquoi, j'en appelle à nos membres, pour assurer à l'AIBC de pouvoir se donner les moyens de nos ambitions !

Coopérativement vôtre,

Jean-Louis Bancel.
*Président de l'AIBC et
Vice-président délégué du Crédit Coopératif*



Activités

Répertoire AIBC 2008

Comme annoncé dans son plan d'actions pour 2007, l'AIBC travaille à la réalisation d'un répertoire international des banques coopératives. Une première version de ce répertoire a été présentée à l'occasion des réunions de Singapour au mois d'octobre 2007. Depuis, le travail de collecte des données se poursuit, et plus de 80 banques coopératives ont été contactées. La version 2008 du répertoire de l'AIBC sera officiellement présentée à Paris les 20 et 21 octobre 2008. A terme, le répertoire de l'AIBC est destiné à être mis en ligne sur le site internet de l'association.

Le Global 50 des Banques Coopératives

Inspiré du Global 300 de l'ACI, l'AIBC réalise un classement mondial des 50 plus grandes banques coopératives : le Global 50. Ce classement s'effectue à partir des données financières disponibles sur les entités concernées. Le Global 50 2008 de l'AIBC sera diffusé au mois d'octobre 2008 à l'occasion des réunions de Paris.

Le site Internet de l'AIBC: <http://aibc.coop/>

Depuis 2007, l'AIBC possède son propre site internet en .coop. Dernièrement, le secrétariat de l'AIBC a procédé à un relooking du site internet et à la mise en ligne de nouvelles rubriques sur l'actualité des banques coopératives et de l'AIBC. De plus, des publications et articles sur les banques coopératives et les normes comptables internationales sont à présent consultables en ligne : <http://aibc.coop/>.

Rencontres

Montabaur (Allemagne) 24-28 Février 2008 :

Conférence « Dialogue Coopératif ».

L'AIBC a participé à la "première Conférence pour le Dialogue Coopératif" co-organisée par DGRV, ADG et l'AIBC et à l'occasion de l'Académie des Coopératives Allemandes. Y a été traitée la problématique d' "un système financier sain : réglementation et contrôle des structures, processus et instruments ».

Washington (Etats-Unis) 26-31 Mars 2008 :

visite des institutions de Bretton woods.

En sa qualité de président de l'AIBC, J-L Bancel s'est rendu fin Mars 2008 au siège du FMI, et de la Banque Mondiale à Washington pour une dizaine d'entretiens avec des experts des dites institutions.



Le FMI et la Banque Mondiale s'intéressent aux banques coopératives

Le FMI a suggéré à l'AIBC la publication d'un compendium sur les similitudes et différences entre les banques coopératives dans différents pays du monde. Car si le Fonds ne présente aucune opposition de principe à l'encontre de la forme coopérative, il souhaiterait pouvoir se référer à une forme juridique offrant un minimum de garantie sur la transparence et les règles de gouvernance.

Le FMI reconnaît par ailleurs manquer d'un cadre conceptuel sur la bonne articulation entre la sécurité et la solidité des opérateurs financiers, l'objectif de protection des consommateurs et la gouvernance des institutions financières.

Historiquement, la Banque Mondiale promeut une vision positive des banques coopératives, en dépit d'une tendance marquée à la valorisation du secteur privé au cours des années 80. Les dernières études se sont ainsi attachées à montrer le rôle positif des coopératives pour les plus démunis.

Cependant, il serait souhaité que l'AIBC mette davantage en avant des exemples concrets de succès pour les banques coopératives avant d'aller sur le terrain juridique et du cadre prudentiel. En outre, le problème de la gouvernance des structures coopératives a aussi été mis en avant.

Alliance Coopérative Internationale

Rome (Italie) 5 et 6 Juin 2008 : AG extraordinaire de l'ACI.

L'Assemblée générale extraordinaire de l'ACI s'est tenue les 5 et 6 juin à Rome pour examiner les recommandations du groupe de travail sur la restructuration et les changements à apporter aux règles de fonctionnement de l'organisation. Après 2 ans de discussions un consensus s'est formé autour de la volonté de voir dans l'ACI une entité globale. En outre, les recommandations soulignent que l'ACI est organisée aux échelons mondial, régional, sectoriel et thématique et remplit ses objectifs à tous ces niveaux. De plus, l'Assemblée a considéré que toutes les composantes de l'ACI étaient d'importance égale, qu'il s'agisse du centre, des quatre régions ou des neuf organisations sectorielles (dont l'AIBC) – qui sont tous désormais des instances officielles de l'ACI.

L'ACI étant une entité globale, les changements les plus importants sont qu'il n'y aura dorénavant qu'une seule cotisation à l'ACI et seulement deux types de membres – Membre et Membre associé. Cela signifie que toutes les organisations participant à l'ACI à un quelconque niveau seront membres, et que la cotisation couvrira toutes les structures de l'ACI, quel que soit le niveau – global, régional, sectoriel ou thématique. D'un point de vue budgétaire, la cotisation sera répartie entre le centre, les régions et les secteurs.

Concernant ce dernier point, nous précisons que le mode de cotisation pour 2008 reste inchangé : la réforme n'intervenant qu'à compter de 2009. Par ailleurs, l'ACI s'est engagée à reverser à l'AIBC une somme au minimum équivalente au montant des cotisations perçues au titre de l'année 2008.



Evènement : Réunions Annuelles de l'AIBC à Paris les 20 & 21 octobre 2008.

Maison de l'Amérique latine, 217 bd Saint Germain, Paris.

AGENDA

20 Octobre 2008, 9h-12h :
Réunion du Comité Exécutif de l'AIBC Europe, Paris, France

20 Octobre 2008, 14h-15h:
Réunion du Comité Exécutif de l'AIBC, Paris, France

20 Octobre 2008, 15h-17h:
Assemblée Générale de l'AIBC, Paris, France

21 Octobre 2008, 9h00-17h00:
Séminaire annuel de l'AIBC, Paris, France

2 et 3 Décembre 2008 :
Réunion du Board de l'ACI, Hanoi, Vietnam

4-6 Décembre 2008 :
Assemblée Générale ACI Asie-Pacifique, Hanoi, Vietnam



La Notion de Groupe dans le monde coopératif

Les groupes apparaissent dans un contexte d'adaptation des coopératives à un environnement économique plus concurrentiel et donc plus ouvert, plus ouvert et donc plus concurrentiel.

Si les racines historiques des coopératives plongent dans le XIXème siècle, les Groupes coopératifs émergent, quant à eux de la réussite des coopératives locales, dans la deuxième moitié du XXème siècle et plus précisément durant ces 30 dernières années.

Les Groupes coopératifs relèvent de secteurs économiques différents. Leurs points communs ? Certainement un état d'esprit, une évolution de la forme coopérative. Ces évolutions sont motivées par des ambitions différentes : volonté de réunir des structures proches pour créer des effets de taille, structurer pour rationaliser dans une optique de concurrence économique nationale et internationale, intégration logique et historique bâtie dans le temps... Ces évolutions prennent surtout en compte une volonté affichée de conserver le modèle coopératif comme base du gouvernement d'entreprise et de concilier efficacité économique, croissance et respect des équilibres coopératifs patiemment construits.

Le Groupe se dessine grâce aux relations de réciprocité, les relations vont de la base vers le sommet puisque ce sont les sociétaires qui détiennent la structure globale, et du sommet vers la base pour ce qui touche des orientations stratégiques et des services proposés à tous, mais aussi grâce aux relations transversales entre membres partageant la même organisation et les mêmes valeurs.

Pertinence d'actualité, la notion de groupe coopératif renvoie à plusieurs interrogations fortes. Les groupes sont constitués d'entités légales liées entre elles, la dimension juridique est donc fondamentale. Economiquement, toutes les parties d'un groupe agissent pour un but commun et créent des relations de réciprocité et de solidarité financières. Enfin, un groupe est également, et peut être avant tout, la manifestation d'une volonté simple et forte: celle d'individus désireux d'œuvrer dans une dynamique collective.

Une approche financière
Des groupes hybrides
M. Michel Roux
Université Paris Nord

Une approche juridique
Des groupes coopératifs
M. Laurent Gros
Université de Lille II

Table-ronde
Quelques exemples de groupes coopératifs en Europe

Mme. Chantal Chomel
*Directrice juridique et fiscale,
Coop de France*

M. Juan LOPEZ
*Département Etudes et Recherche
BCC - FEDERCASSE*

M. Adrian Celaia
*Secrétaire général de Mondragon et
Président d'ECG*

Les perspectives européennes des
Groupes coopératifs

M. Apostolos Ioakimidis
*DG Entreprises et Industrie, Commission
Européenne.*



Promouvoir l'identité coopérative
via la RSE

Mme. Nadine Richez Battesti
Université de la Méditerranée

Les enjeux stratégiques de la
RSE à travers la comparaison
et la notation

Mme. Andrée de Serres
Université du Québec à Montréal

Efficiency, sociétariat et RSE

Mme. Nazik Beishenaly
Université Grenoble II

Table-ronde :
La RSE et ses acteurs

M. Joseba Polanco
*Directeur de la confédération des coopé-
ratives catalanes*
Programme RSE Coop

Mme. Brigitte Drege,
Service développement durable
Crédit Agricole

Mme. Ruth Woodall
Conseillère RSE
The Co-operative Bank

Vers des indicateurs RSE dans le monde bancaire

Les coopératives entrent dans une dynamique de promotion de leur identité organisationnelle.

Elles expriment le besoin d'affirmer leur différence et redécouvrent l'originalité et la pertinence de leur propre modèle d'entreprise. Elles cherchent à mettre en exergue leurs bonnes pratiques et à en améliorer d'autres. La rencontre avec le concept de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est donc dans la logique naturelle de l'affirmation de l'identité coopérative.

Prouver aujourd'hui que l'on est socialement responsable est une obligation imposée par le regard du marché et celui des consommateurs. La loi tente également et régulièrement de mettre davantage de transparence dans la gestion des sociétés complexes afin de préserver les arbitrages de l'actionariat. Une entreprise non cotée n'est pas dans l'obligation d'entrer dans cette logique. Cependant, de nombreuses entreprises coopératives ont opté pour cette voie de reporting, et ce pour plusieurs raisons. Ces entreprises ont toujours eu des actions sociales et sociétales variées. Ces actions sont souvent répertoriées dans de nombreuses publications internes. Cependant, elles n'obéissent pas nécessairement aux canons érigés par les référentiels anglo-saxons qui dominant et influencent la réflexion sur la RSE. Les coopératives font ainsi généralement preuve d'originalité d'autant plus que la RSE a été une pratique constante depuis leur origine, avant même que ce concept soit défini.

Les coopératives proposent d'apporter un regard complémentaire à ce qui est aujourd'hui en train de se dessiner. Ce séminaire a pour vocation de travailler, ensemble, à l'opportunité de voir émerger dans le futur des critères RSE qui soient plus en cohérence avec l'identité coopérative.